

Département de l'Aude

REPUBLIQUE FRANCAIS
Liberté – Egalité – Fraternité

Arrondissement
de Carcassonne

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CASTELNAUDARY LAURAGAIS AUDOIS

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DOMAINE :
**AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES**

Séance du Conseil Communautaire du 26 février 2020 à 20 heures 30
Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Castelnaudary
Lauragais Audois.

SOUS-DOMAINE :
**AUTRES DOMAINES
DE COMPETENCES
DES COMMUNES**

Légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous
la présidence de Monsieur Philippe GREFFIER, Président de la Communauté
de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

OBJET :
Convention
d'échange de
données géographiques
statistiques et

Présents : Guy BONDOUY, Denis BOUILLEUX, Alain BOUSQUET,
Hélène BROUSSE, Michel BROUSSE, Eliane BRUNEL, Colette CABROL,
Alain CARBON, Alain CARLES, Jean-Claude CASTILLO, Nicole CATHALA,
Sabine CHABERT, Hubert CHARRIER, Gilbert COSTE, Etienne CRESPI,
Armand DE PRADIER D'AGRAIN, François DEMANGEOT,
Dominique DUBLOIS, Elisabeth ESCAFRE, Laurent FRAISSE,
Alain GALINIER, Philippe GREFFIER, Camille GUAGNO, Philippe GUIRAUD,
Jean-Luc HENNEBELLE, Frédéric JEANJEAN, Gérard LAMARQUE,
Thierry MALLEVILLE, Cédric MALRIEU, Patrick MAUGARD, Benoît MERLIN,
Nathalie NACCACHE, Hubert NAUDINAT, Roger OURLIAC, Charles PAULY,
Bernard PECH, Christophe PRADEL, Catherine PUIG,
Jacqueline RATABOUIL, Nadine ROSTOLL, Guy THOMAS, Bernard VIDAL,
Giovanni ZAMAI.

Le nombre de
délégués en service
est de 68

Formant la majorité des membres en exercice.

Convocation du
conseil
en date du
19 février 2020

Conseillers titulaires remplacés par conseillers suppléants :
Nicole MARTIN par Jean-Luc HENNEBELLE, René MERIC par
Laurent FRAISSE.

CERTIFIE
EXECUTOIRE PAR
RECEPTION
PREFECTURE LE :

Procurations : Omar AIT MOUH à Alain CARLES, Sarah ARKAM à
Benoît MERLIN, Jacqueline BESSET à Philippe GREFFIER,
Thierry DE KERIMEL à Hubert NAUDINAT, Sarah EL KHAZ à
François DEMANGEOT, Hélène GIRAL à Nicole CATHALA,
Evelyne GUILHEM à Elisabeth ESCAFRE, Anne HUMBLOT à
Guy BONDOUY, Guy JULIA à Camille GUAGNO, Philippe SOL à
Philippe GUIRAUD, André TAURINES à Denis BOUILLEUX, Eric THOMAS à
Guy THOMAS.

PAR PUBLICATION
LE

PAR DELEGATION
LE

Excusés : Blaise ALIBEU, Jean-Pierre BRIOL, Michel DARDIER,
Bruno POMART, Jean-Pierre QUAGLIERI, Patricia RUIZ, Agnès SOULIER,
Jean-François VERONIN MASSET.

Signature

Absents : Jeanne ISSALYS, Thierry LEGUEVAQUES, Marc TARDIEU,
Danièle THOMAS, Michel VANDERCAMERE.

Secrétaire de séance : Catherine PUIG.

Le suivi des politiques publiques est une priorité pour le Département de l'Aude comme pour l'ensemble des organismes publics. Il nécessite une connaissance fine des territoires. Du fait de politiques publiques partagées par des acteurs différents, la mutualisation de cette connaissance est nécessaire.

Les besoins d'informations, pour une observation du territoire, couvrent des champs aussi variés que : l'environnement, les transports, la voirie, l'action sociale, l'éducation, la solidarité territoriale...

Le Département de l'Aude s'est d'ores et déjà engagé dans la constitution d'un observatoire de l'accessibilité des services au public dans le cadre du Schéma Départemental de l'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASAP) d'une part et d'un observatoire des solidarités dans le cadre du Schéma Unique des Solidarités d'autre part.

A terme l'objectif est de disposer d'un observatoire des territoires couvrant l'ensemble des domaines de compétence du Département. Ce dernier souhaite partager cette observation avec le plus grand nombre. Cette observation nécessite l'intégration de données produites par des structures partenaires. Le Département de l'Aude souhaite permettre l'accès aux données de l'ensemble des partenaires et partager leur analyse.

Dans un but d'un échange régulier et structuré entre les partenaires, Monsieur le Président sollicite le conseil communautaire afin de l'autoriser à signer avec le Département une convention d'échange de données géographiques et statistiques ayant pour objet de définir les modalités d'échange de données entre les partenaires pouvant être utiles à l'observation du territoire audois et au suivi des politiques publiques.

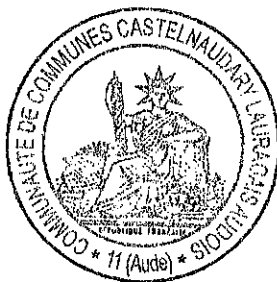
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Président à signer avec le Département une convention d'échange de données géographiques et statistiques ayant pour objet de définir les modalités d'échange de données entre les partenaires pouvant être utiles à l'observation du territoire audois et au suivi des politiques publiques.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents, signés au registre. La convocation du Conseil Communautaire et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes de Castelnaudary et du Lauragais Audois conformément aux articles L.2221-7 et L 2121-7 du C.G.C.T.



Castelnaudary, le 26 février 2020

Le Président

Philippe GREFFIER